L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 14 OCTOBRE 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

Les Visites.

Les répétitions sont commencées à l'Opéra. On y travaille à force. Il faut être sûr d'au moins quatre à cinq opéras, parfaitement sus avant de hasarder le premier lever de rideau. Voici, croyons-nous, les trois opéras qui passeront les premiers : les "Huguenots," "Faust" et la "Juive." M. Soubeyran étant chargé du rôle de Raoul des "Huguenots, nous pensons que M. Devilliers débutera par le rôle d'Eleazar.

Nous avons reçu hier encore d'assez nombreuses visites : celles d'abord de Mmes Tylda, Weldon et Lecion, précisément les trois artistes qui paraîtront ensemble dans la pièce de début de la troupe.

Mlle Tylda dans le rôle de Valentine, Mlle Weldon, dans celui de la Reine de Navarre; Mme Lecion dans celui du page.

Nous serons donc bien vite fixés sur le talent de chacune d'elles; mais nous devons dire d'avance qu'elles nous ont fait la plus favorable impression : physique agréable, façons élégantes, causerie intelligente ; tout indique des artistes de valeur.

Toute la troupe a donné, comme à l'ordinaire, sur le transatlantique, "La Gascogne", un concert très brillant qui a été fort applaudi. Nous n'en donnerons pas le programme; il se compose de 21 morceaux, rien que cela. Il prendrait à lui seul la moitié d'une de nos colonnes. Nous n'en pouvons parler que par ouï-dire, mais les rapports qui nous sont parvenus sur cette fête musicale sont fort élogieux pour les chanteurs et les chanteuses qui y ont pris part. Nous le répétons, la troupe débute sous les plus heureux auspices.

—Reçu également la visite de MM. Martel et Fréville, les deux seconds ténors de la troupe. Le premier chantant surtout dans le grand opéra, le second ayant la spécialité de l'opérette.

—Une dernière visite que nous nous garderons bien d'oublier, celle de Mlle Mathilda de Henman, seconde dugazon et seconde chanteuse d'opérette.

Jusqu'ici tout va pour le mieux! Dans cette troupe que l'on peut qualifier de double car tous les emplois à peu près sans exception sont doublés, les choix semblent avoir été très heureux. La Direction nous parait avoir fait très consciencieusement et très habilement son devoir. C'est maintenant au public de faire le sien.

Le banquet patriotique d'hier soir.

Nous n'avons pas le temps de donner un compte-rendu complet de la fête patriotique qui a eu lieu hier soir, dans la salle de l'Union, par la colonie française, à l'occasion de la visite de la flotte russe à Toulon. Nous disons la "colonie" à juste titre, car l'assemblée était fort nombreuse, remarquablement composée. C'est peut être la plus belle fête de ce genre à laquelle nous ayons assisté depuis bien longtemps. C'est pour nous un devoir, un plaisir, un juste sujet d'orgueil de le déclarer : le succès a été complet sur toute la ligne sous tous les rapports ; succès pour le comité qui a fort habilement préparé et combiné cette fête — succès pour M. le consul de France, qui en avait la présidence d'honneur, et y a fait preuve d'un tact exquis, d'une grande lucidité d'esprit et d'une rare facilité de parole—succès pour le président effectif de la fête, M. Rivoire—succès pour l'orateur de la soirée, M. Castaing—succès pour la brillante et savante poésie de Constant Beauvais, (2 sonnets à la République Française)—succès pour le décorateur de la salle qui était remarquablement bien décorée et très brillamment éclairée—succès pour le maître queux qui s'est surpassé dans cette circonstance solennelle—succès enfin pour l'orchestre dirigé par M. Gourdon et pour le concert qui a très heureusement terminé la soirée. A demain les détails.

Cinquantième anniversaire de l'Ordre des B'nai Brith.

Il y avait, avant-hier, grande fête à la synagogue Touro. L'Ordre des B'nai Brith y célébrait son jubilé d'or. La salle était splendidement décorée ; partout une profusion de fleurs et d'arbustes rares.

La cérémonie a commencé vers 7 heures par une brillante improvisation sur l'orgue par le Prof. Kitziger, l'habile directeur du chœur de la synagogue.

Puis le chœur a exécuté avec sa correction ordinaire, la superbe composition intitulée : la Chute de Babylone, une des plus belles inspirations de Guinod.

Voici le personnel chantant de ce temple :

Mmes Helene Werth et Witham, sopranos; Mmes I. Kaiser et E. Lejeune, altos MM. A. Mallard et V. Despommier, ténors et le professeur Van Hufflen, basse.

Sur la plateforme se tenaient les Drs Heller et Leucht, MM. G. Kahn, le juge Morris Marks et M. Dinkelspiel.

Le président de l'Ordre, le juge Marks, a pris alors la parole ainsi que M. Dinkelspiel. Tous les deux ont prononcé d'éloquentes paroles qui ont profondément impressionné l'auditoire.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire quelques passages de ces deux allocutions.

Voici les noms des membres du comité chargé de l'arrangement de la fête: MM. G. Kahn, Sol Marx; H. Marx, A. Marx, J. B. Fass, J. Magner, S Wolf, L. Levy, L. Dreyfus, H. Gottman, H. Nengass, S. Stern, L. Scherck et N. Strauss. L'ordre entretient l'Asile Touro, et un asile pour les veuves et les orphelins juifs, non seulement ici, mais à Atlanta. L'ordre des B'nai B'rith est fort étendu ; il a des loges nombreuses en Allemagne, dans la Judée et en Syrie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Ce matin et ce soir, à l'Académie de Musique, les deux dernières représentations de "Diplomacy" qui a obtenu de si beaux succès, cette semaine.

Demain, la première de "After the Ball," par la troupe de Robt. Graham. Une pièce qui a fait fureur en France avant d'être acclamée sur le théâtre américain.

Rob. Graham, qui jouit parmi nous d'une grande popularité, est entouré d'une excellente troupe qui fait ressortir avec beaucoup d'habileté les beautés de cette comédie pleine d'incidents drôlatiques.

Nous en dirons quelques mots dans notre numéro de demain.

GRAND OPERA HOUSE.

"Walker, London," tel est le titre de la brillante comédie qui succède demain au "Comte Casper." Elle est due à la plume d'un auteur favori du public, et elle est excellemment interprétée par un groupe d'artistes de beaucoup de valeur. Nous citerons, outre M. Powers et Mlle Rachel Booth, les deux étoiles principales, Milles Eldridge, Dieux, Tyrell, Sherwood, et MM. Thomas Morgan, Crosby.

Nous recommandons surtout le quartette fameux "K K" composé de MM. R. Childs, L. Worth, T. S. Evans et M. Murray.

THEATRE ST-CHARLES.

"Out in the streets" disparait ce soir de l'affiche où cette pièce a fait grande figure pendant une grande semaine.

Demain soir, le théâtre St-Charles livre sa salle à John Kelly, une des étoiles du théâtre américain, qui entouré d'une troupe d'élite dans laquelle nous remarquons Miss Adelaide Randall, comme prima donna, Georgie Parker, une piquante soubrette, nous donne "McFee, of Dublin." C'est une pièce complètement nouvelle à la Nouvelle Orléans et il n'est pas d'amateur qui ne tienne à la voir et à l'applaudir. Nous croyons à un franc succès.

Chez le barbier.

—Nous faisons la barbe, nous coupons les cheveux ?

—Oui, faites moi une tête en rapport avec mon métier.

—Quel est votre métier ?

—Garçon de restaurant.

—Alors nous laissons, naturellement, les côtelettes !

A l'hôtel, le matin.

Le garçon heurte, violemment, à la porte No 7.

—Il est cinq heures, monsieur.

—Mais je n'ai pas dit qu'on me réveille.

—Ah ! pardon, alors, c'est au 8.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 14 Oct. 1893.—Indications pour la Louisiane—Temps beau, vents du nord-ouest.

Température du 13 octobre 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	60	14
Midi	70	19
3 P. M.	70	19
6 P. M.	68	18

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages.—Alexander O. Smith à Mlle Matilda O. Williams, Charles Schosser à Mlle Mary Williams, John W. Rieder à Mlle Theresa Price, Charles W. Harper à Mme Veuve W. F. Green.

Naissances.—Mme Dominick J. Boehn, un garçon ; Ovide V. Vernuel, une fille ; Domenico Tranchina un garçon ; Albert Whitaker, un garçon ; Théodore Hall, un garçon ; Alonzo B. Robert, un garçon.

Décès.—Hickey J. Scott, 9 semaines, 130 rue St Charles; Elma L. Lefèvre, 7 jours, coin Union et Claiborne ; Lucie H. Casious, 1 mois, paroisse St Bernard ; Isaac C. Meicherson, 76 ans, 398 rue Perdier ; William Menninger, 45 ans, coin Arts et Villeré ; Antoine Peterson 45 ans, Hôtel-Dieu.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Mme M A Heine à J. O Beneke, un terrain borné par les rues Berlin, Magasin, Constance et l'avenue Napoléon, $650.

Mme C. Hubert à J. Lalossevich, un terrain borné pas les rues Magasine, Lyon, Bordeaux et Constance, $1,200.

C. M. Fréchon à A. F. Bessec, un terrain borné par les rues Chartes, Champs-Elysées, Victoire et Français, $1,600

M. S. A. Devallle à la Firemen's Building Association, un terrain borné par les rues Bourgogne, Union et Français, et un terrain borné par les rues Union, Remparts, Français et Bourgogne, $1,600.

J. N. Landwehr à Kauffman & Isaacs, un terrain borné par les rues Enterpe, Polymnie, Dryades et Baronne, $7,000.

A. Cammack à Mme J. Lang et al, un terrain borné par les rues Bienville, Salcedo, Douane et Lopez, $210.

W. Larter à Mme M. Bauder, un terrain borné par les rues Désiré, Remparts, Bourgogne et Elmire, $2 100.

Shérif Civil à Hannah Holland, un terrain borné par les rues Baronne, Première, Carondelet et Deuxième, $2,950.

Mme H. M. d'Erlanger à A. G. Fredericks, un ilet borné par les rues Clark, Vénus, Génois et Aglaé; un ilet borné par les rues Broad, Euphrosine, Dorgenois et Vénus, un ilet borné par les rues Broad, Euphrosine, Dorgenois et Calliope, $600.

La même au même, un terrain borné par le Turnpike shellroad, les rues Dorgenois, Vénus et Rocheblave; un terrain borné par les rues Broad, Calliope Dorgenois et Clio, $370.

Cour Civile de District.

C. Hoffmann contre Geo. Le Sassier, en recouvrement de $921 23, versés en paiement d'un bon d'Etat de la fameuse série de l'ex-trésorier Burke.

Cour Criminelle.

Section A.—Juge Ferguson.

Henry August, port d'armes cachées, $10 et 5 jours.

H. Walker, voies de faits, un an de pénitencier.

Deuxième Cour de Recorder.

Salvadore Camarato, accusé du meurtre de Tommello, a été envoyé devant la cour criminelle.

Olympic Ben. Association.

Cette association donnera un grand bal paré et masqué, par invitation (complimentary), samedi, 21 octobre, dans la salle de l'Union Française. Le comité d'arrangements ou de préparatifs se compose de MM. Chas. Gehlbach, chairman, Jno. H. Mannel, ex-officio ; L. A. Parody, P Ducastaing, Jos. Daure, A. Faugère, J. W. Berg et L. Montégut. Nos remerciements pour la gracieuse invitation adressée à l'Abeille.

Transferts.

Le chef de police a fait les transferts suivants :

Capitaine Collein, du sixième au quatrième precinct.

Sergent Schoemacher, du quatrième au septième.

Sergent Aucoin, du septième au deuxième.

Sergent McCabe, du deuxième au sixième.

Sergent Hevron, du cinquième au sixième.

Sergent Conrad, du quatrième au cinquième.

Sergent Boyle, du cinquième au quatrième.

Sergent Kloter, du sixième au premier.

Caporal Daley, du deuxième au quatrième.

Caporal Dolhonde, du quatrième au deuxième.

Le Nouveau Poste de Police.

C'est hier, vendredi 13 octobre 1893, à midi, que l'horloge de la tour du nouveau bâtiment de la police a été mise en mouvement.

C'est hier aussi qu'ont été déménagés le bureau du chef Gaster, celui des détectives et celui du coroner. Le premier precinct sera déménagé aujourd'hui.

Tout est sens dessus dessous, mais dans quelques jours la police sera installée comme elle ne l'avait jamais été et comme doit l'être la police d'une grande ville comme la Nouvelle-Orléans.

Les bureaux ne sont pas très spacieux, mais ils sont bien disposés et très bien éclairés. L'édifice est chauffé à la vapeur et éclairé à l'électricité. Il y a à tous les étages des lavabos et des water closets.

On travaille en ce moment à l'ascenseur qui sera mu par l'électricité.

Les bâtiments de l'ancienne cour de recorder ont été démolis et déjà s'élèvent à leur place les murs de la salle des machines et de la morgue. Il s'agit cette fois d'une véritable morgue avec dalles de marbre et tous les accessoires que comportent les établissements de ce genre.

Les ouvriers commenceront dès lundi à démolir les bâtiments qui ont été occupés jusqu'ici par la police, les détectives et le coroner, pendant la construction de la nouvelle bâtisse.

Le Gouverneur Foster.

Le gouverneur Foster est arrivé hier matin d'Alexandrie, en ville pour aller à la rencontre de Mme Foster qui a passé avec ses enfants plusieurs semaines au Canada et dans l'Ouest et qui est rentrée hier.

Il profitera de son passage en ville pour examiner les titres des candidats au poste vacant dans le bureau des assesseurs.

Accident.

Hier, dans l'après-midi, comme l'agent Nolan passait à cheval au coin des rues St-Charles et Perdido, l'animal a glissé et est tombé. L'agent a été pris sous sa monture et a eu une jambe fracturée. Il a été transporté à l'hôpital.

Les Secours.

Le comité de secours des citoyens a reçu jusqu'ici $13,858 77.

Le comité a décidé de faire droit à toutes les réquisitions qui lui seront adressées par les présidents des divers juris de police.

Tous les réfugiés du Canal Harvey sont en bonne santé. Ils ont besoin de 30 lits doubles avec matelas, etc.

Le comité a décidé d'envoyer un lougre à la recherche des bateaux qui ont besoin d'être réparés et remis à flot. Ce bateau coûtera $40 par jour au comité.

Tentative de suicide.

Hier soir vers 5 heures, Mme Francesca Morales, une Espagnole de 40 ans, a tenté de mettre fin à ses jours en sautant dans le fleuve au pied de la rue St-Ferdinand.

Elle a été repêchée par Thomas Hart et John Maroni qui l'ont remise entre les mains des agents. Mme Morales qui s'était échappée de l'Hôpital de Charité y a été ramenée dans le wagon de police du cinquième precinct.

Le feu.

Hier matin, vers une heure et quart, le feu a endommagé pour environ $600 les Nos 396 et 396 1/2 de la rue Chippewa, appartenant à M. B. Pujol et assuré pour $2,000 à la compagnie Lafayette.

L'alarme a été donnée à la boîte No 6 par E. W. Hamilton.

Yachting.

La joute nautique internationale autour de laquelle il s'est fait tant de bruit, s'est terminée hier, à New York, à l'entière satisfaction des Américains : le *Vigilant* s'est montré le maître de la *Valkyrie*, et son équipage a prouvé qu'il était d'aussi bonne composition que celui du yacht anglais.

La dernière épreuve a paru plus intéressante que les premières, parce que la victoire est restée indécise jusqu'à la dernière seconde.

A cinq heures de l'après-midi, un télégramme reçu du "New York Yacht Club" annonçait que le *Vigilant* avait battu la *Valkyrie* de 12 secondes, déduction faite de la minute et des secondes concédées au yacht anglais en égard à la différence dans les longueurs des bateaux.

Encore une fois Messieurs les Anglais s'en retournent chez eux convaincus que la construction navale n'a plus de secrets pour les Américains, et que ceux-ci sont tout au moins aussi habiles marins qu'eux.

Les trente milles ont été parcourus hier par le *Vigilant* en 3 heures, 25 minutes, 44 secondes; par la *Valkyrie* en 3 heures, 26 minutes, 57 secondes.

La mer était assez agitée car le vent soufflait avec violence, ce que souhaitaient, d'ailleurs, Lord Dunraven et ses nationaux.

La coupe d'Amérique nous reste donc jusqu'à ce qu'un nouveau yacht se construise et veuille venir nous la disputer.

On dit bien tout bas que ce yacht est tout construit et qu'il vogue déjà dans les eaux anglaises. Tant mieux! le sport compte ici de nombreux adeptes qui s'en réjouiront.

Camera Club.

Le Camera Club a repris hier soir la série de ses exibitions de clichés à la lanterne magique. C'était la 33ème soirée.

Les clichés étaient aussi nombreux qu'intéressants et comprenaient tous les genres. Les uns étaient l'œuvre du club de la Nouvelle-Orléans, les autres venaient d'Oakland et San Diego. Parmi ceux-ci se trouvaient de magnifiques monuments.

Cette soirée a fait salle comble comme de coutume, car ce genre de divertissement est toujours très recherché. On ne saurait mieux passer en effet une heure ou deux à s'instruire en s'amusant.

Les sujets ont été expliqués hier soir par M. W. W. Craig à mesure qu'ils ont défilé sous les yeux de l'assistance.

Le comité d'exhibition se composait de MM. Deléry et Haskel.

M. Craig a annoncé que le 25 courant, le Club donnerait une grande soirée à laquelle seraient invitées les dames et qu'il n'épargnerait rien pour la rendre aussi attrayante et aussi brillante que possible.

C'est une promesse qui sera tenue assurément, et qui va faire rechercher les invitations à cette soirée.

A l'Hôpital.

Simon Tatum, un nègre de 22 ans, est arrivé hier à la Nouvelle Orléans, par le train de 10 heures A. M., du Southern Pacific, venant du Bayou des Allemands, où, le 9 courant, il a été blessé d'un coup de fusil à la jambe droite par un nègre inconnu. Il a été envoyé à l'Hôpital de Charité.

—Entre 6 et 7 heures du matin, Richard Bessina, demeurant sur le chemin Gentilly près de la rue Champs Elysées, se rendait au travail, quand il a été accidentellement blessé d'un coup de fusil aux jambes par Arthur McKenny, un nègre qui chassait dans le voisinage. Le blessé est allé se faire soigner à l'hôpital et le nègre a été arrêté.

MENUS FAITS.

Des individus restés inconnus ont rayé la nuit dernière avec un diamant les glaces de toutes les vitrines des magasins de la rue St-Charles de Canal à l'allée Commerciale. Il est très difficile de mettre la main sur ces individus et on ne peut guère les livrer à la justice qu'en les prenant en flagrant délit. Les marchands perdent ainsi plusieurs centaines de dollars.

L'Arabe, le Mouton et les Billets de Banque.

On lit dans le *Petit Fanal oranais* :

Au Village Nègre, dans la rue des Géants, un juif marocain occupe une petite boutique où il vend de la marchandise en même temps qu'il trouve l'occasion de rendre service, moyennant un honnête bénéfice, aux indigènes qui ont besoin d'argent.

Pour tout bien, le commerçant possède un mouton élevé dans la boutique et dressé comme un chien savant.

Or, le doux animal vient de jouer un tour pendable à son maître ou plutôt à un client qui s'est présenté il y a deux jours dans la boutique pour régler le montant d'un billet, et qui avait déposé un instant sur une petite table trois billets de 100 fr. chacun.

A peine l'Arabe s'était il dessaisi des petits biens que le mouton, s'approchant, les *brouta* et les *rumina* en un clin d'œil.

Impossible de lui faire rendre le larcin. Le juif se décida à laisser emmener la bête qui fut immolée quelques heures après dans une maison voisine et fouillée dans les moindres replis intestinaux.

Mais à peine retrouva-t-on quelques traces de billets bleus.

Le plus amusant de l'aventure est que l'Arabe se prétend libéré et que le juif réclame toujours sa datte. Les deux compétiteurs vont plaider.

Ce sera un joli procès qui donnera sans doute lieu à de piquantes plaidoiries.

Le *Mémorial diplomatique* fournit sur les armements de l'Italie les détails suivants :

"Depuis quelques semaines, une activité fiévreuse est déployée dans l'armée et dans la marine du royaume d'Italie.

"Ces jours derniers, le ministre de la guerre a fait envoyer des quantités considérables de munitions à l'île de la Maddalena.

"Les vaisseaux de la marine n'ayant pas suffi à ces transports, on a mobilisé des paquebots de navigation de la Compagnie italienne générale. Le dernier paquebot arrivé à la Maddalena a débarqué 79 000 cartouches.

"D'autre part, le général Pelloux a donné l'ordre que les soldats de la plus ancienne classe qui se trouvent dans les bataillons alpins des 2e et 3e corps d'armée, et qui devraient être renvoyés dans leurs foyers, soient maintenus sous les drapeaux jusqu'à nouvel ordre.

"On vient de distribuer le fusil nouveau modèle au bataillon Morbegno, du 5e régiment de chasseurs alpins."

Est-ce que le grand moment approche?

On sait qu'une rivière passait autrefois rue du Château-d'Eau, rue de la Grange-Batelière, place de l'Opéra, et qu'après avoir traversé les Champs Elysées elle allait se jeter à la Seine

Des ouvriers occupés en ce moment à établir les fondations de la nouvelle mairie du 10e arrondissement viennent de découvrir à 5 mètres au-dessous du niveau du trottoir l'arche d'un pont jeté sur cette rivière.

L'architecte n'a pas détruit ce souvenir du passé qui subsistera dans les fondations de la mairie.

Gavroche et Collignon.

—Oh là là, ce piton rouge ! C'que t'as dû en siffler des verres de piccolo !

—C'est pas ça, mon garçon ! V'là vingt ans que j'conduis des sapins, et alors rien d'étonnant que j'bourgeonne.

En police correctionnelle :

—Prévenu Grangoillot, vous avez déjà subi treize condamnations ?

—Oui, mon président. Et c'est même pour cela que j'ai l'honneur de comparaître devant vous ; je ne pouvais pas raisonnablement rester sur ce mauvais nombre !

A Trouville !

Bébé, qui, pour la première fois, prend un bain de mer, dit, en goûtant l'eau salée :

—La prochaine fois, tu diras à la bonne qu'elle ne mette pas tant de sel.

Un femme vraiment active ne fait jamais un pas inutile.

GOETHE.

Le rire et la compassion, deux genres de moquerie.

BALZAC.

Il en coûte beaucoup à l'amitié d'être sensible, mais ceux qui ont cette sensibilité aiment mieux souffrir que d'être insensibles.

FÉNELON.

Il faut vouloir vivre et savoir mourir.

NAPOLEON.

BULLETIN Télégraphique.

LA POLITIQUE FRANÇAISE

Spéciale au *Times-Democrat*—

Paris, 12 octobre—Malgré l'enthousiasme manifesté en France pour les Russes, il est temps que les Français s'occupent un peu de la politique de leur pays. La chose est d'autant plus urgente que tout ce que l'on entend dans les cercles politiques prouve que la politique française laisse plus à désirer qu'on ne l'imagine.

M. Carnot a, dit-on, cherché à ajourner indéfiniment la réunion de la nouvelle chambre, mais il sera bien obligé de se soumettre à ce petit événement législatif, le 14 novembre.

Il est par conséquent évident qu'en dépit de l'optimisme du gouvernement les élections n'ont point donné une véritable majorité.

La lutte sera aussi acharnée dans la nouvelle chambre que dans l'ancienne.

Le sort du ministère dépendra des 70 conservateurs réactionnaires qui viennent d'être élus par erreur ou par oubli des traditions électorales.

La situation politique n'est par conséquent nullement favorable aux modérés, et voici pourquoi :

D'abord, les modérés n'ont pas de Chef. M. Carnot a un penchant pour les médiocrités et chaque fois qu'un des membres du parti républicain modéré est sorti du rang, il (M. Carnot) a été obligé d'y rentrer.

D'autre part, bien que les radicaux aient perdu leur chef, M. Clémenceau, ils en ont retrouvé un en la personne de M. Goblet, ex ministre des affaires étrangères.

M. Goblet est un fin politicien, un bon orateur et un homme qui ne sympathise pas avec le gouvernement, chose très rare aujourd'hui en France.

M. Carnot et ses ministres ne sont pas au bout de leurs tracas avec pareil adversaire.

M. Goblet aura l'appui de M. Lockroy qui est non seulement populaire mais spirituel.

A eux deux ils dirigeront une intéressante campagne.

Ils ont choisi comme thèmes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réforme des taxes et la révision de la constitution.

Ce qu'il y a de pire pour eux, c'est que bien que les Français se plaisent à attaquer la constitution qui les gouverne, ils n'ont après tout aucun désir de la changer.

A tout prendre, on peut s'attendre à une session orageuse de la Chambre, et si je ne me trompe, M. Carnot qui espérait arriver tranquillement au bout de son mandat, sera fort désappointé.

Si les événements étrangers continuent à ne pas captiver davantage notre attention, il est à craindre que pendant quelques années encore il ne faille nous contenter des mêmes crises ministérielles.

JACQUES ST-CÈRE.

Les préparatifs de la fête franco-russe à Paris et à Toulon.

Dépêches reçues à New-York :

Paris, 10 octobre—Il a été décidé de donner une fête vénitienne sur la Seine, le 22 de ce mois, en l'honneur des officiers de l'escadre russe qui va arriver à Toulon vendredi prochain. Parmi les bateaux qui prendront part à cette fête, on verra plusieurs bateaux torpilleurs.

Le conseil municipal de Paris a voté, sans discussion, un crédit de 375,000 francs pour les *fêtes* en l'honneur des officiers de la marine russe.

Londres, 11 octobre—Le *Times* reçoit de Toulon la dépêche suivante :

"L'aspect de la ville est complètement changé. Tout a été repeint à neuf et partout on peut voir des ouvriers occupés à nettoyer les maisons et à les décorer. Les magasins sont remplis de drapeaux russes et de portraits du tsar. Les affaires ordinaires sont suspendues. Toutes les chambres disponibles dans les hôtels et les maisons particulières ont déjà été louées aux visiteurs, à des prix exorbitants. Des centaines de personnes ont retenu des lits à bord de paquebots se trouvant en rade."

LES RUSSES A TOULON.

13 octobre—La ville de Toulon était en fête ce matin de bonne heure. Le temps était superbe et la population s'était donnée rendez vous sur les quais pour souhaiter la bienvenue aux marins russes.

La ville était pavoisée et les rues étaient pleines de monde. Les camelots vendaient des rubans et des rosettes tricolores et aux couleurs de la Russie, ainsi que des portraits du Czar et de l'amiral Avellan, qui commande l'escadre russe. Ils ont surtout vendu une grande quantité de petits vocabulaires où se trouvaient groupées quelques phrases russes et françaises.

Chaque famille espère avoir au moins un marin à fêter pendant le séjour de l'escadre dans le port.

Les trains d'excursion ont amené des milliers d'excursionnistes. Tous les bateaux du port sont pavoisés; les couleurs de la Russie flottent à côté de celles de la France.

COLLISION.

Un autre terrible accident sur le Michigan Central.

Un grand nombre de victimes.

Presse Associée.—

13 octobre.—Une collision a eu lieu à 8 heures 50 à la gare du Michigan Central à Jackson, Michigan, entre les deux sections d'un train d'excursion.

L'une était en gare et les voyageurs étaient descendus au buffet, lorsque l'autre section est arrivée à toute vapeur et avant qu'on ait eu le temps de se rendre compte de ce qui se passait les wagons étaient empilés et la voie était couverte de débris desquels s'élevaient les cris et les gémissements des blessés.

L'accident est dû aux freins à air comprimé qui n'ont pas fonctionné. Le mécanicien avait vu en passant le sémaphore levé pour indiquer que la voie n'était pas libre ; il a essayé de serrer les freins, mais ceux ci n'ont pas fonctionné et il n'a pas pu arrêter le train.

Deux wagons pleins de voyageurs sont passés l'un dans l'autre.

On s'est porté immédiatement au secours des blessés. Les morts ont été transportés à la Morgue et les blessés ont reçu toute l'attention possible.

Le troisième wagon, contenait 38 voyageurs qui ont été bousculés et jetés pêle mêle mais aucun d'eux n'a été grièvement blessé. 6 cadavres ont été retirés en moins de 20 minutes.

On a retiré une femme décapitée tenant un enfant dans ses bras.

Il y a 18 morts et 25 ou 30 blessés.

Le mécanicien de la seconde section du train a violé les lois du Michigan qui défendent aux trains de marcher avec une vitesse de plus de 6 milles à l'heure dans la limite des villes. S'il se fut conformé à la loi, il eut pu arrêter le train.

D'après les derniers rapports, on a déjà retrouvé 19 cadavres et il y a 50 ou 60 blessés.

LA TEMPÊTE.

Une autre tempête de pluie et de vent vient de passer sur les côtes de l'Atlantique, ravageant tout sur son passage à 50 milles du rivage. Le vent soufflait à raison de 60 milles à l'heure.

Les communications télégraphiques sont coupées.

On dit que les victimes sont nombreuses et que plusieurs villages de la Floride sont sous l'eau.

Les trains de Jacksonville, Mayport et Pablo ont été arrêtés par les pluies.

A Jacksonville, le vent a soufflé avec une vélocité de quarante milles à l'heure pendant toute la journée. Poteaux télégraphiques, arbres, toits, cheminées ont été emportés. La récolte d'oranges a beaucoup souffert.

Une dépêche ultérieure annonce que la tempête n'a pas été aussi violente qu'on l'avait craint.

Au Brésil.

D'après les derniers avis reçus du Brésil, deux bataillons des troupes de Peixoto sont passés à l'ennemi. On pense que le reste de l'armée va suivre leur exemple. Les rebelles restent inactifs en ce moment faute de munitions.

Pendant le dernier bombardement 600 coups de canon ont été tirés, mais 5 ou 6 à peine ont atteint les forts.

Les affaires ne sont nullement paralysées par la révolution.

Chronique de partout

Wash. Walker, le nègre qui avait outragé une petite muette près de Savannah, a été tué à coups de revolver par la police.

—Un soldat des casernes, McPherson, à Atlanta, Gie., vient de quitter sa femme après quatorze ans de mariage pour suivre une beauté de Baltimore avec laquelle il avait eu déjà à l'insu de sa femme nombre de rendez vous.

—On signale 25 nouveaux cas de fièvre jaune à Brunswick.

—Une bataille a eu lieu entre la police et des brigands arrivés de la montagne Ixlan, à Guadalajara, Mexique. Huit brigands et trois agents ont été tués.

—Les Italiens viennent de célébrer leur jour à l'Exposition. Il y avait à cette occasion 300,000 visiteurs.

—Les Sénateurs ont l'intention de faire échec à M. Voorhees et d'obtenir l'ajournement de la séance du Sénat à lundi.

POUPARD—Décédée hier, 13 octobre à 10:45 heures A. M., Veuve JOHN POUPARD née MATHILDE GOLLIVE, âgée de 69 ans, native de Paris, France.

Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 4 heures P. M.. Le convoi partira du No 298 rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
Bureaux et Ateliers,
73 ... CHARTRES ... 73

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Troisième District

Succession de Gustave A. Seibert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1893 de l Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place du juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, gaz, citerne, hangar et grande cour sur le côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 81, borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Jersey. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846, déposé comme plan No 83 au bureau de F. B. Marks, ex-notaire. Le dit lot mesure 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et amélioré, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Cela ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.

Conditions—Comptant. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14oct—14 21 28—nov—4 11 15

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois.

Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van.

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises Nos 211 et 211 1/2 avenue Washington, ayant six chambres citernes, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Mesique et Prosper dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq. notaire publique, aux frais de l'acquéreur.

3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—VENDREDI, 20 octobre 1893 à 11 heures A. M., au bureau No 159 rue Commune, près de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., actuellement en congé, daté le 25 septembre 1893 dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.

Conditions—Comptant.

27 sept—27—oct 1 8 9 10 15 18 20

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor, Division D, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir :

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade sur la rue Marais, de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage désirable double, à un étage en bois couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une bâtisse détachée en briques à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et abatvent, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Solidelle, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize. Les lots 10, 11 et 12 mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de face rue Solidelle, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Solidelle et Nouveau St-Bernard. Le lot No 13 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Solidelle, trente six pieds six pouces et six lignes à l'arrière; cent cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent cinq pieds cinq pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois désirable connu comme les numéros municipaux 26 et 26 1/2 rue Nouveau St-Bernard, et contenant quelque huit chambres, citernes, puits en briques, arbres fruitiers, etc. et rapportera facilement un loyer de vingt-deux dollars par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Octave Morel, Esq., notaire public.

Les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1893, et faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication lors de la vente.

17 sept—17 20 24 27—oct 1 4 8 11 15 18

Mlle M. MARTINET,
Robes et Confections,
Successeur de Mme GOILARD,
29 - - RUE BOURBON - - 29.

Mlle MARTINET fait savoir à sa clientèle qu'elle est de retour de voyage et qu'elle se propose de faire cette saison des toilettes dont personne ne pourra l'égaler, car Mlle Martinet attend très prochainement de Paris un grand assortiment de garnitures pour Robes et Manteaux des plus fins qu'on puisse imaginer.

8 oct—1m dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante —DE— MEUBLES.

Par le Shérif Civil,
LE CONTENU DU LOCAL,
No 135 rue de la Douane.
—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, ornements de cheminée, tables à rallonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, sièges en rotin, table à manger en cerisier, sideboard, garde-manger, bureaux, matelas à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, tapis, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variés, etc., etc.

Mme Honora B. Ringrose, exécutrice testamentaire vs Fannie Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 25 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 135 rue de la Douane.

Tous les meubles, effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct 14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hotel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Mandeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire le 25 novembre 1881 Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,0?1.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilds—

Maintenant faisant le service de la côte supérieure son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.

Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds.
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diametre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis sept ans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

AVIS AUX CREANCIERS

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,875—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. Kenny, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11oct—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. K. Riord, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

22 sept—31 au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour—Wm. T Leibrook vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.

Signé: FRED. D KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20sept—31 au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,293, Division C—Joseph Carbones vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbones, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un inventaire des biens rendus dans cette affaire soit pris par F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, et que Joe Garidel et E. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour estimer les biens devant être inventoriés.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de cette Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Div. C., maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5 oct—5 8 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir : La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Morgonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée ; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR,
[Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY, Député-Greffier.

9 juil—9 21—août 7

STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
Write for Circulars.
New Orleans Machinery Co.
(Limited)
NEW ORLEANS, LA.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Etc., Etc.,

A la Résidence No 282 rue Calliope.

Succession de Mme Cora Bell Jay, femme de H. J. Ostendorf.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38 800.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—Le MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique 282 rue Calliope, en vertu d'un ordre de l Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, pour le compte de la dite succession—

Le contenu du local, comprenant meubles de maison, de salle à manger et de cuisine.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats Unis. 13 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette Grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien et bien situé dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jay, épouse de H. J. Ostendorf.

No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci dessous :

La jolie et grande propriété à deux étages, située dans un endroit central rue Calliope No 282, dans l'ilet borné par les rues Clio, Remparts et Franklin comprenant de grands doubles salons, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gaz partout, une cour et des trottoirs pavés en Shillinger et en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté du 1er mars 1850 et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant conformément aux mesures américaines, vingt huit (28) pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de la rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et de toutes les lignes de chars, à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel dans l'ilet borné par les rues Constance, St André et Joséphine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur la rue Laurel vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part du lot No 4 figuré sur le plan daté du 2 avril 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée, est située à quelques ilets du marché Magasin, des chars électriques et à mulets, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant ; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, requis des acheteurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreur.

24 sept—24—oct 8 15 22 25

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville Nov. 24, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE,

No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dusenan de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 91 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant ; le reste, s'il y en a, à credit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété, paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau : No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, à la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 105 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par acte hypothécaire, et de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme-cottage.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jefferson O. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

17 sept 17 24—8 15 18 oct

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 2 nov-

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, levée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,207—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 oct—13 17 22

Charles F. Belden vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,960—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Hyde, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci,

Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final ; et qu'en conséquence il y a jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MESSONNIER, Député Greffier.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 25.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart
15 Mandeville et Claiborne.
16 St-Antoine et Claiborne.
13 Presse à Coton et Levée.
14 Marché Washington.
15 Louisa et Remparts.
12 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
13 Dauphine et Indépendance.
14 Station des cars, Pologne.
15 [illegible] Etats-Unis
[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.